



Acquisition de nationalité française par mariage

Par **messaouden yacine**, le **05/01/2015** à **11:31**

bonjour,rnje vues juste s'avoir a qui je m'adresse pour avoir des nouvelles sur mon dossier que j'ai déposé 04 novembre 2013 pour la nationalité française par mariage ,et j'ai eu un entretien le 09 avril 2014 mais jusqu'a ce jour 05 janvier 2015 (14 mois) j'ai pas eu de repense , et sachant que je travaille a la marie et je vue m'evoluer , voila ma question rncordialement veuillez me reprendre SVP sur mon email rn yacine_messaouden@yahoo.fr

Par **citoyenalpha**, le **07/01/2015** à **21:19**

BonjourrrrnLe ministère dispose en effet d'un an pour enregistrer votre déclaration de nationalité française suite à la délivrance du récépissé de dépôt de votre demande d'enregistrement.rnrnVous pouvez écrire au ministre chargé de l'immigration pour connaitre les motifs de ce retard de notificationrnrnCependant il existe une différence entre le délai de décision et le délai de notification. Il est fort possible que l'enregistrement ait eu lieu mais qu'il ne vous est pas encore été notifié.rnrnRestant à votre disposition